Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1946)

Heft: 5

Rubrik: 21. Nationale Kunstausstellung Genf = 21me exposition nationale des

beaux-arts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

V. Le vote par correspondance a été proposé pour la dissolution de la société. Le vote par correspondance n'est toutefois par recommandable. D'abord il ajouterait un nouveau mode de vote aux nombreux modes déjà prévus. Il existe déjà des décisions du comité central (art. 13, 31 et suivants), de l'assemblée des délégués (art. 25), deux modes de vote de l'assemblée générale (art. 1 et art. 17), et le vote des sections (art. 38). En outre le vote par correspondance n'est nullement une chose simple. Il faudrait en outre établir un règlement spécial règlant ce mode de vote.

L'introduction du vote par correspondance ne paraît pas nécessaire, le but poursuivi pouvant être atteint d'autre manière. Il est possible de prévoir la dissolution de la société par les mêmes organes et les mêmes procédés que ceux exigés pour une revision des statuts. Par complément de sécurité il pourrait être prévu qu'un vote des sections décide en dernier ressort la dissolution de la société. De cette manière il est possible de résoudre les divers problèmes posés par la dissolution de la société.

21. Nationale Kunstausstellung Genf 31. August - 13. Oktober 1946.

Am 27. April d. J. hat uns das Eidg. Departement des Innern aufgefordert, ihm bis zum 15. Mai Vorschläge zu unterbreiten für die beiden Jurien der Nationalen Kunstausstellung.

Da die materielle Zeit es nicht erlaubte, die Sektionen zu konsultieren, hat der Z. V. von sich aus nachfolgende Liste aufgestellt:

- llu A and a) Jury der Gruppen A-F
 - 6 Vertreter aus der deutschen Schweiz:
 Barth P. B., Basel,
 Giauque Fernand, Montilier,
 Glinz Theo, Horn,
 - 4 Vertreter der französischen Schweiz:
 Auberjonois René, Lausanne,
 Blanchet Alexandre, Confignon,
 - 2 Vertreter der italienischen Schweiz: Pedretti Turo, Samaden,

Eventuelle Ersatzmänner:
Dublin Jacques, Oberwil,
Clément Charles, Lausanne,

- b) Jury der Gruppe G (Bildhauerei)
 - 6 Vertreter der deutschen Schweiz: Fischer Franz, Zürich, Linck Walter, Bern, Müller Otto, Zürich,
 - 4 Vertreter der französischen Schweiz: Baud Paul, Genève, Koenig Henri, Genève,
 - 2 Vertreter der italienischen Schweiz: Ratti Battista, Malvaglia

Eventuelle Ersatzmänner:
Büsser Josef, St. Gallen,
Röthlisberger Paulo, Neuchâtel,

1. Une décision par surprise doit être évitée.

Ceci peut être obtenu en stipulant que, comme pour une revision des statuts, des propositions tendant à la dissolution de la société doivent être soumises au comité central six mois au moins avant la réunion de l'assemblée générale.

2. Il doit être évité que l'avis de quelques grandes sections soit prédominant.

Le danger d'une majorisation sera évité en prévoyant qu'une décision de dissolution ne peut être prise à l'assemblée générale qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ayant droit de vote.

3. Suivant le lieu et l'époque de l'assemblée générale, il est difficile à bien des membres d'y assister. La proposition de prévoir un lieu déterminé et des indemnités de déplacement pour prononcer la dissolution de la société ne paraît pas recommandable.

Il est plus utile de prévoir, en dernier ressort, pour la dissolution de la société, le vote des sections, prévu à l'art. 38, auquel tous les membres peuvent sans difficultés prendre part.

L'art. 49, dissolution, de la société, pourrait être conçu comme suit: (texte de l'art. 49 du projet publié ci-dessus. Le c. c.).

21^{me} exposition nationale des beaux-arts Genève, 31 août - 13 octobre 1946.

En date du 27 avril dernier, le département fédéral de l'intérieur nous a demandé de lui faire jusqu'au 15 mai, des propositions pour les deux jurys de l'exposition nationale des beaux-arts.

Le temps matériel ayant de ce fait manqué pour consulter les sections, le c. c. a de son chef élaboré la liste suivante :

- a) Jury des groupes A—F
- 6 représentants de Suisse alémanique: Hügin Karl, Bassersdorf, Lüscher J. J., Basel, Wyler Otto, Aarau.
- 4 représentants de Suisse romande: Dessouslavy Georges, La Chaux-de-Fonds, Holy Adrien, Genève.
- 2 représentants de Suisse italienne: Soldati Giuseppe, Bioggio.

Suppléants evéntuels: Morgenthaler Ernst, Zürich, Buzzi Daniele, Locarno.

- b) Jury du groupe G (sculpture)
- 6 représentants de Suisse alémanique: Probst Jakob, Peney-Dessus, Spörri Eduard, Wettingen, Suter Ernst. Basel.
- 4 représentants de Suisse romande: Martin Milo, Lausanne, Perrin Léon, La Chaux-de-Fonds.
- 2 représentants de Suisse italienne: Rossi Remo, Locarno

Suppléants éventuels: Schilling Albert, Stans, Bernasconi Mario, Cureglia.

Liebermann

bei einer Jury in Mannheim (Künstlerbund) betrachtet gründlich das Bild eines guten Pferdemalers: «Prima! — Prima!». Dann ein kurzes Schweigen. Dann folgt: «Schade, — aber er hätte Maler werden sollen!». Liebermann winkte ab und das Bild verschwand ohne Diskussion.

(Mitgeteilt von A.S.)

Am 12. Mai ist Joh. von Tscharner, Maler, Zürich, 60jährig geworden. Ernst Buchner, Maler, Basel und Eugen Meister, Maler, Zürich feiern am 3. bezw. 8. Juni denselben Geburtstag. Allen gratuliert der Zentralvorstand herzlich.

Recrutez des membres passifs!